

**Association Points d'Eau
Mairie de Belmontet
46800 BELMONTET**

Belmontet, le 11 janvier 2012

**Monsieur le Maire
Mairie de Montcuq
Place des Consuls
46800 MONTCUQ**

Objet: *Chapelle Saint Jean de la Rivière*

Monsieur le Maire,

Nous avons constaté la destruction irréversible de la Chapelle Saint Jean de la Rivière. Or, celle-ci était un lieu chargé d'histoire, dont on trouve trace dans des archives, depuis le XII^e siècle.

Notre Association avait reçu pour mission de rénover cette chapelle, de la part de l'Association maintenant dissoute « Les Amis des Eglises Rurales du Quercy Blanc ». Ces 2 associations avaient successivement, en vain, proposé au propriétaire le rachat de cette chapelle.

Cette destruction consternante prive le territoire d'une part importante de son patrimoine (lieu de halte sur le chemin de chemin de St Jacques de Compostelle, ...).

Comme vous nous l'avez certifié, aucun **permis de démolition n'a été ni demandé, ni accordé**. Si cela avait été le cas, cela aurait permis à la municipalité et aux associations d'être informés et de pouvoir négocier et trouver un accord éventuel permettant une autre issue, par exemple, le rachat et la rénovation.

Cela n'est plus possible.

En conséquence, nous vous demandons de continuer vos interventions afin que ce dossier ne soit pas clos et que des sanctions soient prises suite à l'initiative désastreuse du propriétaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à nos sentiments les meilleurs.

Le Président : Bernard SOUQUES

Copie à :

–Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (Service des Bâtiments de France)

–Place Jean Jacques Chapou 46000 CAHORS

–Direction Départementale des Territoires

–Cité Administrative 127 Quai Cavaignac 46009 CAHORS CEDEX